



## ACTUALITÉS

### Evaluation

#### Mise à jour du CoRAP

L'ECHA vient de publier une proposition de mise à jour du plan d'action continu communautaire (CoRAP) pour la période 2017-2019. Les états membres prévoient d'évaluer 117 substances dont 22 nouvellement sélectionnées. Le plan définitif sera adopté en mars 2017. L'ECHA encourage les déclarants des substances concernées à coordonner leurs actions et à contacter les états membres en charge de l'évaluation de leurs substances.

[Brève de l'ECHA](#)

[Page de l'ECHA sur le processus d'Evaluation](#) dans Reach

### ECHA

#### Création d'un nouveau site internet pour les consommateurs

L'ECHA développe actuellement un site Internet destiné aux consommateurs axé sur les substances chimiques avec lesquelles nous sommes quotidiennement en contact, les impacts qu'ils peuvent avoir, et sur la manière de les utiliser en toute sécurité.

Que vous soyez parents, ouvrier dans une usine, ou employé dans le commerce, ce nouveau site aura pour objectif de vous aider à faire des choix plus sûrs, plus réfléchis et vous informer sur les substances chimiques qui ont été identifiées comme dangereuses et amenées à être interdites en Europe.

Nous vous invitons à contribuer à ce projet en répondant au [questionnaire](#) de l'ECHA.

### Enregistrement

#### Rappel : Aide sur l'application des critères énoncés à l'annexe III disponible

Si vous fabriquez ou importez votre substance bénéficiant d'un régime transitoire dans des quantités comprises entre 1 et 10 tonnes par an, **vous avez la possibilité d'enregistrer la substance avec des exigences réduites en matière d'informations, couvrant uniquement ses propriétés physico-chimiques.** Cependant, ces exigences réduites ne peuvent être appliquées que si votre substance ne remplit pas les critères cités à l'[annexe III](#) de REACH.

Lien vers la « checklist » vous permettant de vérifier si vous pouvez bénéficier des exigences réduites en matière d'information : [ici](#).



#### Prochain webinar ECHA : « Submit your registration dossier »

Vous pouvez dès à présent vous inscrire au 6<sup>ème</sup> webinar organisé le **30 novembre 2016** par l'ECHA dans le cadre de la campagne REACH 2018 : « Soumettez votre dossier d'enregistrement ».

[S'enregistrer](#)

Si vous souhaitez voir (ou revoir) les webinars précédents de la campagne REACH 2018, vous pouvez consulter les supports en ligne : [ici](#). Certains webinars sont également disponibles en français sur notre site dans notre focus [Reach 2018](#).



#### ECHA

##### Nouveaux manuels en français

L'ECHA vient de publier la traduction en français des manuels suivants :

- **Comment préparer un dossier de demande (inquiry).** Il a pour but d'aider les déclarants à préparer un dossier de demande, à l'aide de IUCLID.
- **Comment préparer des dossiers d'enregistrement et de RDAPP.** Il a pour but de vous aider à préparer des dossiers d'enregistrement REACH et de RDAPP (activités de recherche et de développement axées sur les produits et les processus) à l'aide de IUCLID.
- **Comment préparer une notification de classification et d'étiquetage.** Il a pour but de vous aider dans la préparation d'un dossier de notification de classification et d'étiquetage (C&L) dans IUCLID.

Ces guides fournissent des instructions détaillées et pratiques sur la manière de générer un ensemble de données concernant une substance et présentent les sections de IUCLID à renseigner avant de les soumettre à l'ECHA par l'intermédiaire de REACH-IT.

Lien vers les manuels pour la préparation des dossiers REACH et CLP : [ici](#).

#### Commission Européenne

##### REACH

La Commission a lancé le 28 octobre une consultation publique concernant l'évaluation des bénéfices et performances de REACH dans le cadre du programme REFIT (*European Commission's Regulatory Fitness and Performance programme*), qui se terminera le 28 janvier 2017. La page internet sur la consultation publique est disponible : [ici](#)

##### CLP

#### Classification et étiquetage harmonisés

##### Consultation publique

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en [consultation publique jusqu'au 19/12/16](#). Elle concerne le **méthacrylate de dodécyle** (N°CE 205-570-6).

#### Centres antipoison

La Commission Européenne a approuvé le 21/09/16 un projet de modification du règlement CLP (article 45), en ce qui concerne "les informations harmonisées sur la réponse à apporter en cas d'urgence sanitaire". Les échéances d'application de ce nouveau règlement et le niveau d'informations à fournir différeront selon que les mélanges seront à destination du consommateur ou d'utilisateurs professionnels. Les importateurs et utilisateurs de ces mélanges dangereux devront notamment apposer un code alphanumérique sur l'étiquette des mélanges mis sur le marché. Sauf opposition du conseil et du parlement, ce projet devrait être adopté le 22 janvier 2017.

[Projet de modification du règlement CLP](#). [Projet d'Annexe VIII au règlement CLP](#).

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

**N° Indigo 0 820 20 18 16**

0 09 E TTC J MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)